

12 novembre 2007

Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la motion du 20 février 2007 de M^{mes} Catherine Gaillard-lungmann, Gisèle Thiévent, Annina Pfund et M. Marc Dalphin, renvoyée en commission le 20 février 2007, intitulée: «Sauvons le Festival de la Bâtie».

Rapport de M^{me} Florence Kraft-Babel.

La motion «Sauvons le Festival de la Bâtie» a été traitée par la commission des arts et de la culture durant l'année 2007, successivement sous la présidence de M. Pierre Maudet puis de M^{me} Vera Figurek. Les notes de séances ont été prises par M^{me} Laurence Schmidlin, que nous remercions pour son excellent travail.

Rappel de la motion

Considérant:

- l'importance qu'a pour le milieu culturel genevois la tenue d'un festival d'envergure;
- l'attachement du public à cette manifestation;
- l'impossibilité pour le deuxième directeur consécutif de pouvoir mener son projet à terme sans qu'aucune raison satisfaisante ne soit avancée;
- les engagements déjà pris envers différent-e-s intervenant-e-s et qui ne pourront être tenus;
- la nomination, en lieu et place de Maurici Farré, d'une personne issue de l'interne, mais n'ayant jamais présenté de projets culturels et sans qu'aucune mise au concours ne soit proposée;
- les évidents dysfonctionnements dont souffre la structure associative actuelle,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- défendre la subvention accordée au Festival de la Bâtie afin que celui-ci puisse se poursuivre dans les meilleures conditions possibles sitôt des réformes structurelles entreprises;
- poursuivre les projets déjà avancés afin que les artistes ne soient pas lésés par une situation dont ils et elles ne sont en aucun cas responsables;
- mettre en place une consultation durant laquelle les acteurs et actrices de la scène culturelle genevoise seront invités à donner leur avis sur l'avenir du Festival de la Bâtie et ses éventuelles nouvelles orientations;

- faciliter la création d’une fondation de droit privé chargée de diriger le festival de manière satisfaisante et professionnelle.

Séance du 19 avril 2007

Audition de MM. Patrice Mugny, conseiller administratif chargé du département de la culture, Jean-François Rohrbasser, conseiller culturel aux arts de la scène, et André Waldis, conseiller culturel aux manifestations

M. Mugny explique:

- qu’il a remis la subvention après avoir appris que des engagements pour le festival 2007 étaient déjà signés avec près de 200 artistes;
- que, parallèlement, il a créé un groupe de pilotage de ses services pour éviter les couacs lors de l’édition 2007, qui est donc bien maintenue;
- qu’il souhaite garder un festival d’automne à Genève et mettre au concours la conduite de l’ensemble de ce festival.

Il s’étonne de ce que, à la troisième invite, les motionnaires imaginent possible de consulter, pour chaque festival (il y en a 100 à Genève), l’ensemble du monde culturel. Il rappelle que sa mission est de mener une politique culturelle pour autant que les conseillers municipaux veuillent bien en voter les subventions, et que le grand débat de base aura davantage sa place durant les assises culturelles organisées par le Rassemblement des artistes et acteurs culturels (RAAC).

Enfin, il ne comprend pas le choix des motionnaires de vouloir faire passer le statut de l’association du festival, qui, en tant que tel, fonctionne bien, à celui d’une fondation de droit privé. Pourquoi changer ce qui, malgré les récentes turbulences, n’a jamais été à aucun moment ni à aucun niveau remis en cause et marche bien?

M. Rohrbasser complète en disant que le festival 2007 se prépare bien et que l’équipe actuelle dirigée par Alya Stürenburg et Marc Piccand prévoit 24 lieux de spectacles, soit huit spectacles de danse, 12 de théâtre, sept performances, 20 concerts, quatre joutes oratoires et quatre ou cinq événements festifs. Parmi ceux-là, il y a 19 créations locales pour un budget prévisible de 2 115 730 francs.

Un commissaire pose la question du redimensionnement du festival qui, selon lui, ne cesse de foisonner et de s’étendre d’année en année. N’y avait-il pas, de la part du magistrat, comme motif sous-jacent, la suppression de la subvention et le souhait de mettre le holà?

M. Mugny répond que non. Il a suspendu la subvention car le désordre à la direction du festival lui faisait craindre que ce dernier tombe en quenouille et que

l'argent du contribuable soit mal dépensé. D'ailleurs, M. Beer avait les mêmes craintes. Si des conseillers municipaux veulent réduire la dimension du festival et couper une partie de la subvention, ils devront s'en expliquer.

Un commissaire demande s'il y a un document qui fixe les objectifs du festival.

M. Mugny répond qu'il y a une convention qui précise les caractéristiques du festival, convention disponible sur intraCM.

M. Rohrbasser complète en disant que, ces dernières années, le festival a été conforme à la convention, celle-ci mettant surtout l'accent sur la diversité, la création locale et l'accueil de spectacles internationaux.

Une commissaire demande de qui se compose le groupe de pilotage.

M. Mugny répond qu'il est composé de M. Rohrbasser et M^{me} Keller Lopez. Deux réunions sur quatre prévues ont déjà eu lieu. Ce groupe doit s'assurer que les conditions normales et légales sont respectées, mais il n'influence en aucun cas le programme.

Au sujet du concours, une commissaire demande s'il y aura des personnes prioritaires, par exemple l'équipe actuellement en place ou encore M. Macasdar, qui arrive en fin de contrat au Théâtre Saint-Gervais.

M. Mugny répond que non.

La même commissaire se dit étonnée que le magistrat ne veuille pas consulter les acteurs culturels, et craint que l'on puisse faire n'importe quoi sans avoir entendu les principaux intéressés. Elle ajoute, par exemple, qu'une consultation au sujet de la Fête de la musique pourrait être intéressante, fête dont on entend dire que les musiciens l'appellent «fête des tubulaires».

M. Mugny dit qu'une subvention est attribuée pour une prestation au public et non pour la satisfaction aux artistes. A ce titre, on pourrait constater qu'ils sont toujours mécontents.

Un commissaire demande si, dans le cadre des manifestations théâtrales de la Bâtie 2007, la collaboration avec le Théâtre Saint-Gervais est toujours prévue.

M. Rohrbasser répond affirmativement.

Un commissaire demande si le groupe de pilotage ne pourrait pas s'élargir à quelques acteurs de la scène culturelle, et donner des indications pour le concours sur la Bâtie. Deuxièmement, il demande si le futur festival est dès le départ défini comme un festival sans lieu fixe, éclaté, ou si une autre conception peut être envisagée.

Répondant à la première question, M. Mugny signale que le cahier des charges va être large, mais qu'il y aura tout de même des conditions posées pour que la création locale ne soit pas oubliée.

Le même commissaire demande si l'on pourrait imaginer un projet qui fasse revenir le festival à une autre dimension spatiale.

M. Mugny répond qu'ils vont attentivement regarder tous les projets et que, si l'un d'entre eux est extraordinaire et fixé sur un seul lieu à Genève, ils ne vont pas dire non. Il rappelle que l'idée première était d'avoir un festival de rentrée sans salle qui soit la sienne.

M. Rohrbasser complète en disant que le groupe de pilotage est un groupe de contrôle et qu'il n'est pas chargé de monter un programme, ni de définir l'avenir du festival. Il doit juste veiller à ce que l'édition 2007 se fasse correctement. C'est un groupe qui cessera son travail après le festival.

Un commissaire souhaite que le département de la culture ne multiplie pas la création de groupes de pilotage de ce type, étant assez bien loti avec des gens de qualité, dont on attend qu'ils fassent simplement bien leur travail. C'est des assises qu'il attend des réflexions plus larges sur la culture à Genève.

Une commissaire fait remarquer que le nom même du festival fait référence à un seul lieu alors qu'il est éclaté. Elle se demande si celui-ci est encore pertinent.

M. Mugny remarque que cela se fonde sur des raisons historiques, à savoir que le bois de la Bâtie est le lieu où le festival a été fondé.

Un commissaire rappelle que M. Mugny a annoncé, en séance plénière, que le festival 2008 n'aurait pas lieu. Il demande si, à présent, étant donné qu'un concours va être mis en place, il n'est toujours pas prévu à l'agenda.

M. Mugny répond qu'il y a deux hypothèses possibles: soit ils lancent le concours d'ici à la fin juin ou au début de septembre et tranchent parmi les projets en décembre et le festival 2008 pourra avoir lieu; soit, par hypothèse, au mois de mars prochain il n'y a toujours pas de projet satisfaisant et, dans ce cas, on peut imaginer que la prochaine édition n'aurait lieu qu'en 2009.

Une commissaire s'inquiète du fait que, à Genève, il y a beaucoup de culture et donc un certain saupoudrage. Elle se demande comment pérenniser des festivals d'importance comme celui de la Bâtie, qui s'est considérablement développé. Elle demande quel était le budget initial du festival.

M. Waldis répond qu'il n'a pas participé au lancement du festival, en 1977, mais que le premier budget devait tourner autour de 10 000 à 20 000 francs.

Séance du 20 septembre 2007

Nouvelle audition (nouvelle législature, nouveaux commissaires) de M. Patrice Mugny, conseiller administratif chargé du département de la culture, accompagné de M^{me} Martine Koelliker et de M. Boris Drahusak, codirecteurs du département, de M. Jean-François Rohrbasser, conseiller culturel aux arts de la scène, et M. Gianni Dose, adjoint scientifique

M. Mugny reprend chaque invite dans l'ordre. Concernant la première, il relève que la Ville a remis sa subvention pour cette année au Festival de la Bâtie et que le Conseil administratif a toujours défendu cette subvention. Il remarque que c'est plutôt le Conseil municipal, dans une minorité, qui a parfois souhaité la supprimer.

Il note ensuite que la deuxième invite a été réalisée.

Concernant la troisième invite, il explique que celle-ci est absurde car, si le département de la culture devait consulter, à chaque décision, toute la scène culturelle, rien ne se ferait. Enfin, par rapport à la dernière invite, il ne voit pas en quoi une fondation de droit privé serait meilleure qu'une autre structure.

La présidente explique que les motionnaires avaient dit qu'ils déposeraient un amendement concernant cette dernière invite, car ils se sont trompés dans les termes: ils souhaitaient proposer «une fondation de droit public» et non pas une «fondation de droit privé».

M. Mugny dit que cela ne fait pas plus sens. Il explique que le seul intérêt d'une fondation de droit public se trouverait dans la possibilité d'y faire entrer, au fur et à mesure, d'autres entités (par exemple, la Fondation d'art dramatique plus d'autres théâtres).

M. Rohrbasser ajoute que la fondation de droit public a un inconvénient: elle a un coût de fonctionnement, alors qu'une association n'en a pas.

Une commissaire demande si c'est le département de la culture qui reçoit les candidatures pour le poste de directeur du festival.

M. Mugny répond affirmativement. Il précise que le département s'en charge conjointement avec le Département de l'instruction publique, puisque l'un et l'autre subventionnent le festival. Il explique qu'un jury a été formé afin d'étudier les candidatures, de procéder, dans un second temps, à des auditions, puis de fournir aux magistrats une liste avec trois ou quatre noms dans un ordre de préférence. Ce sont les magistrats qui tranchent, après avoir également auditionné les candidats finalistes, tous ou non. M. Mugny ajoute que les dossiers peuvent être envoyés jusqu'au 26 septembre 2007 et qu'il y aura ensuite un délai d'environ quatre semaines pour les auditions.

Une commissaire demande si, dans le cadre du concours, il est fait mention d'un cahier des charges précis et si donner une réponse à la fin d'octobre est assez tôt pour la prochaine édition.

M. Mugny répond affirmativement.

Un commissaire demande si la mise au concours sera annuelle ou si une convention de quatre ans sera signée.

M. Mugny répond qu'il ne s'agit pas de passer d'une éternité à une annualité, et qu'une convention de trois ou quatre ans sera signée. Celle-ci sera renouvelable.

Un commissaire demande comment les artistes reçoivent cette remise en question de l'organisation du Festival de la Bâtie.

M. Mugny répond que le milieu artistique, en général, est traversé par toutes sortes de jalousies et d'effrois. Il explique que c'est sans doute dû au fait que ces personnes sont soumises aux aléas des engagements, de la réussite d'un spectacle, etc. Il dit que certains trouvent génial de remettre en jeu le Festival de la Bâtie, car l'équipe actuelle fait quelque chose qui ne leur plaît pas, et que d'autres ont peur que le festival ne soit plus aussi pointu.

M. Rohrbasser confirme ces dires. Il ajoute que ceux qui s'en plaignent sont ceux qui sont en place.

Un commissaire explique qu'il a découvert la Bâtie à son retour des Etats-Unis et du Canada. Il se souvient qu'il y avait, en son temps, un contact, un échange avec les comédiens et avec le public, chose qu'il n'a jamais retrouvé depuis. Il trouve que trop de choses ont été essayées et que le festival a perdu ce qui faisait son âme: les spectacles et les spectateurs. Il souhaiterait que l'on revienne à l'origine du Festival de la Bâtie, lorsque la base d'un spectacle était l'échange.

M. Mugny entend le point de vue du commissaire mais maintient que, aujourd'hui, l'enjeu est pour lui d'avoir un festival qui ouvre la saison et soit le plus pointu possible.

Séance du 18 octobre 2007

Discussion et vote

Une commissaire des Verts dit que, pour elle, seule la première invite est acceptable et elle propose donc de supprimer les autres. En effet, la première invite demandant de défendre la subvention est une bonne chose, en ce sens qu'elle permet à la commission de réaffirmer sa volonté de voir ce festival per-

durer. Elle ajoute que la deuxième invite a été réalisée et que la troisième est une usine à gaz.

La présidente rappelle à la commission que les motionnaires avaient annoncé qu'ils s'étaient trompés dans les termes: ils voulaient parler de fondation «publique» et non «privée».

Un commissaire démocrate-chrétien soutient la proposition de sa collègue des Verts car les invites, excepté la première, sont obsolètes aujourd'hui au vu des nouvelles options prises par le magistrat, options qui conviennent à son groupe.

Une commissaire d'A gauche toute! se range à l'opinion générale. Néanmoins, elle s'étonne du nouveau système choisi par le département de la culture pour sélectionner la compagnie qui dirigera le Festival de la Bâtie, procédure qui a été engagée de manière unilatérale par lui. De plus, elle trouve que la manière dont les responsables de la Bâtie 2007 ont été traités a été pour le moins désinvolte. Elle explique qu'ils ont été déçus de la manière dont les choses se sont passées. Elle estime que le département doit un minimum de respect et de concertation aux gens qui font un travail remarquable depuis des années.

La présidente a été surprise de voir dans la presse que la Bâtie changeait de formule, avant que la commission des arts et de la culture en soit informée. Elle rappelle par ailleurs aux commissaires que, s'ils ne peuvent pas s'autosaisir d'un sujet, ils pourraient profiter de cette motion pour l'amender et faire part de leur mécontentement.

Un commissaire démocrate-chrétien remarque qu'il y a le fond, soit la motion, et la forme, qui appartient aux méthodes du magistrat. La commission des arts et de la culture commence à être habituée, sans le cautionner, à ce type de méthode de la part du magistrat. Il constate que ce n'est pas la première fois que ce dernier lance le pavé dans la mare, regarde les ondes que cela fait et réagit en conséquence. Il pense que la commission peut, à juste titre, le dire, mais il ne voit pas comment mettre un amendement pour demander au magistrat de respecter les formes.

Un commissaire socialiste pense que la façon de faire du département de la culture est inadmissible. Il déplore également, dans ce dossier, le manque de concertation avec les acteurs culturels. Il ajoute que, effectivement, les trois dernières invites de la motion sont caduques, mais que voter la première invite ne change rien. Il rappelle que l'idée est d'avoir, à l'avenir, une convention sur quatre ans, et note que cela permettrait d'avoir un projet culturel sur le long terme. Il regrette aussi la façon dont a été traitée l'affaire, qui démontre un déficit grave de communication du département avec les acteurs culturels.

Une commissaire radicale rejoint tout ce qui a été dit. Elle pense que cette motion n'a plus de raison d'être et elle serait encline à la refuser.

Une commissaire des Verts maintient sa proposition de garder la première invite. Elle rejoint en partie les critiques faites à la manière dont a été traité le comité actuel qui a dû préparer une saison et n'a pu se présenter au concours. Elle pense que l'on peut également avoir une motion qui vient de la commission des arts et de la culture et qui rassemble les critiques qu'elle a formulées, car cela concerne non pas le Festival de la Bâtie en particulier, mais une manière de travailler plus générale. Elle imagine que la commission pourrait demander d'avoir un meilleur suivi et plus de contrôle. Elle pense, dans ce cas-là, qu'il appartient aux commissaires de faire une nouvelle motion, car elle ne juge pas l'idée de mêler les deux choses très bonne.

La présidente entend sa collègue des Verts mais suggère néanmoins que la nouvelle motion puisse figurer dans le rapport de M^{me} Kraft-Babel.

Une commissaire libérale explique que, pour elle, la première invite pose problème dans le sens où le projet du nouveau festival est en cours d'évaluation et qu'elle ne voudrait pas le bloquer au cas où le terme de «Festival de la Bâtie» ne resterait pas. Elle ajoute que la seule invite qu'elle voterait serait la deuxième, car elle concerne très justement le respect qui doit être accordé aux artistes et c'est là, à son sens, la chose la plus importante. Elle dit que cette deuxième invite vaut pour toute politique responsable de la culture.

A la réflexion, le commissaire démocrate-chrétien déclare que, en écoutant les uns et les autres, il se rend compte que la commission cherche de quoi sauver cette motion qui correspondait à un contexte bien précis, soit celui de sauvegarder l'équipe en place. Les éléments ayant évolué, il refusera la motion. Il ajoute que l'on ne peut défendre une subvention en tant que telle, car cela ne suffit pas sans projet culturel.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre rappelle que le festival est celui des musiciens, des artistes, des acteurs, et dit que ce sont eux et non le département de la culture qui doivent montrer le chemin. Il estime qu'un projet culturel suppose le lâcher-prise d'un certain dirigisme de la culture, car cette dernière doit rester libre et guider les gens, nourrir leur âme de sa propre substance. Il relève aussi que, si la culture a besoin d'argent pour vivre, il pense fortement qu'il faut arrêter ce dirigisme et laisser les acteurs culturels libres. Il croit à l'organisation, mais pas à l'interférence du politique dans le travail des artistes.

Un commissaire socialiste est également d'avis que la motion est caduque et que ses considérants n'ont plus rien à voir avec l'avenir du festival. Il pense que la commission doit élargir la motion.

A ce stade, la commissaire des Verts suggère que, si la commission des arts et de la culture devait dire non à cette motion, elle pourrait néanmoins en faire une autre permettant simplement de réaffirmer son soutien à un festival d'automne, sous la dénomination de Festival de la Bâtie ou sous une autre dénomination.

Après quelques échanges sur la forme, la présidente demande si la commission veut voter la motion. Elle le veut.

La présidente met au vote le refus de la motion M-667.

Mis aux voix, le refus de la motion est accepté par 13 oui (3 Ve, 3 S, 2 UDC, 1 R, 2 DC, 2 L) et 2 abstentions (AGT).

Nouvelle motion

Une commissaire des Verts propose alors de repartir sur une nouvelle motion en conservant les deux premiers considérants de la M-667 et en formulant l'invite ainsi: «Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à défendre la subvention d'un festival d'automne sous la dénomination de «Festival de la Bâtie» ou sous une autre dénomination.»

Une commissaire d'A gauche toute! demande qu'on lui explicite la procédure. Elle se demande si, en soutenant la subvention, on soutient vraiment le festival. Elle propose de remplacer «défendre la subvention d'un festival d'automne» par «pérenniser un festival d'automne».

Un commissaire de l'Union démocratique du centre dit que, si la commission veut sauver quelque chose maintenant, alors que la motion a été refusée, ce ne peut être que le Festival de la Bâtie et pas une autre appellation. Il ne voit pas l'intérêt de la nouvelle motion.

Un commissaire socialiste lui répond que l'intérêt est d'être sûr qu'un festival d'automne va se faire et de le pérenniser.

La présidente met au vote la nouvelle motion comprenant les deux premiers considérants de la motion M-667 et le texte suivant: «Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à pérenniser un festival d'automne sous la dénomination de «Festival de la Bâtie» ou sous une autre dénomination.»

Mise aux voix, la nouvelle motion de la commission des arts et de la culture est acceptée par 11 oui (1 Ve, 3 S, 2 UDC, 2 AGT, 1 R, 2 DC) et 4 abstentions (2 Ve, 2 L).

PROJET DE MOTION M-757

Considérant:

- l'importance qu'a pour le milieu culturel genevois la tenue d'un festival d'envergure;
- l'attachement du public à cette manifestation,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à pérenniser un festival d'automne sous la dénomination de «Festival de la Bâtie» ou sous une autre dénomination.